



Communiqué de presse  
Paris, le 6 juillet 2018

## Cityscoot désormais disponible à Charenton

Cityscoot continue son extension au-delà du périphérique en mettant à disposition ses scooters à Charenton dès la fin du mois de juillet

Cityscoot étend son offre francilienne. Après Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux, la start-up française arrive dans le Val de Marne et la ville de Charenton. Les habitants pourront bénéficier des milliers de scooters électriques disponibles sur l'application mobile (3 400 d'ici la fin de l'année).

Si la ville de Charenton a, depuis peu, rendu payant le stationnement des 2 roues motorisés thermiques, Cityscoot ne sera bien sûr pas concerné par cette disposition car le stationnement est gratuit dans cette commune pour les véhicules 100% électriques.

*« Nous sommes ravis de continuer notre extension francilienne dans la ville de Charenton. La municipalité s'est engagée fortement en faveur des mobilités douces et nous sommes fiers d'apporter notre pierre à cet édifice », s'enthousiasme **Bertrand Fleurose, président fondateur de Cityscoot.***

Les scooters seront disponibles à Charenton dès la fin du mois de juillet.

### Cityscoot un leader français des nouvelles mobilités

Avec déjà 80 000 utilisateurs, 2 500 000 trajets effectués et une location toutes les 6 secondes enregistrée à Paris en moins de 2 ans, Cityscoot est l'une des startups françaises à forte croissance les plus créatrices d'emplois. L'entreprise, qui compte actuellement 200 salariés en CDI, recrutera 150 personnes de plus avant la fin d'année.

Cityscoot est par ailleurs le seul acteur à proposer un service de conception 100 % européen : les scooters, les batteries et les prolongateurs d'autonomie sont respectivement fabriqués en Pologne, Allemagne et France.

### Cityscoot prend des mesures concrètes pour :

- **La sécurité des conducteurs et de leur environnement**
  - La vitesse du scooter (modèle choisi pour sa stabilité) est limitée à 45 km/h,
  - Le service est restreint la nuit (fermé de minuit à 7h),
  - Une formation à la conduite offerte aux nouveaux utilisateurs, suivie à ce jour par plus de 6 000 personnes (soit 57% des personnes n'ayant peu ou pas d'expérience en deux-roues motorisés).

- **Déployer son service en concertation avec les collectivités**

Toute implantation de Cityscoot dans une nouvelle ville se fait en concertation avec la Mairie pour étudier l'organisation des infrastructures locales, les habitudes de déplacement des usagers, les conditions de mise en œuvre du service. Cityscoot ajuste ensuite son offre en fonction de chaque spécificité locale avant de procéder au déploiement.

- **Veiller à son empreinte environnementale**

Cityscoot est le seul acteur à disposer de véhicules de maintenance de la flotte et de recharge des batteries amovibles également 100 % électriques.

- Zéro émission

La présence des scooters électriques Cityscoot permet de réduire l'usage des modes de transport polluants : selon une étude menée par le cabinet 6-t\*, un utilisateur sur cinq utilise le service Cityscoot en remplacement d'un mode de transport polluant. Il est ainsi estimé que Cityscoot a permis d'éviter l'émission de 350 tonnes de CO2 en 2017 à Paris.

- Zéro bruit

Selon une étude du Credoc pour Bruitparif, 31 % des Franciliens citent la circulation routière (et, en premier lieu, les deux-roues motorisés) comme la première nuisance sonore qu'ils ressentent.

\* enquête menée en octobre 2017 auprès de 7 500 utilisateurs répondants

Dossier de presse disponible [ICI](#)

Visuels disponibles [ICI](#)

## A propos de Cityscoot

Société privée créée en mars 2014, Cityscoot a récemment conclu une nouvelle opération de financement de 40M€, après avoir obtenu 15M€ au cours de l'été 2016. Le Groupe RATP et InVenture Partners se sont associés aux actionnaires historiques de Cityscoot (parmi lesquels la Caisse des Dépôts) et au partenaire stratégique LeasePlan pour financer l'ouverture du service dans de nouvelles villes et amener la flotte à 6 000 scooters à fin 2018 (dont 3 400 à Paris et région parisienne).

Avec plus de 200 salariés recrutés en CDI en deux ans, Cityscoot est aujourd'hui l'une des startups françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Cityscoot est membre de l'AVEM, de l'AVERE et du Pôle de compétitivité MOV'EO

<http://www.cityscoot.eu/paris/>

## Contacts presse

Yohan BISSON – 01 55 74 84 99 / 06 62 29 55 73

[Cityscoot@rumeurpublique.fr](mailto:Cityscoot@rumeurpublique.fr)